

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 26 Janvier 2017 à 20h30 Salle communale
Place de la mairie

Nombre de conseillers en exercice 19
Présents 14
Votants 14

L'an deux mille dix-sept, le 26 janvier, le Conseil municipal de la commune de LA TERRASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale sous la présidence de monsieur Philippe VOLPI, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 janvier 2017.

Présents : Philippe VOLPI, Florence JAY, Romuald CHRISTOUD, Bénédicte BESCHER, Emmanuel DELETRE, Alain CARDON, Murielle BOYER Christelle PREVOST-WACH, Jérôme DURAND, Claudie BRUN, Michelle JOLLY, Renaud ARTRU, Didier LATOSI, Sébastien PETITDIDIER.

Absents : Claude SCHREIBER, Isabelle DESLOGES, Angèle SCHREIBER, Yves LONGO, Valérie DUPAS-COUTURE.

Secrétaire de séance : Romuald CHRISTOUD à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire

Date	Prestataire	Objet	Montant TTC en €
23/11/2016	EIFFAGE	Marché travaux aménagement sécurité Rue Ecluse	26 270,4
13/12/2016	BCI	Boite retour livres Bibliothèque	1800,9
19/12/2016	BERGER LEVRAULT	Connecteur Chorus portail (dématérialisation factures)	1500
27/12/2016	ANNE SO TRAITEUR	Apéritif cérémonie vœux du Maire à la population	1695
28/12/2016	LA BANQUE POSTALE	Ouverture Ligne Trésorerie	300 000
05/01/2017	DURBIANO	Alimentation en tube apparent radiateur Salle BCD – Ecole maternelle	1540,8
09/01/2017	DELAGRAVE	Meuble casiers à serviettes Ecole Maternelle Dortoir	565,54
12/01/2017	CEMAP	Relevé topo Rue du Château dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie	2585,99

Information est donnée quant au paiement de travaux à Orange tel que demandé lors du Conseil municipal du 15/12/2016. Les travaux sont soit payés par la commune soit par le biais du SEDI.

Informations données suite au courrier de mesdames Claudie BRUN, Michelle JOLLY et messieurs Renaud ARTRU, Didier LATOSI, pour avoir des éléments concernant le vol de matériels aux services techniques. Un dépôt de plainte a été effectué et l'assurance de la commune à rembourser une partie du montant correspondant aux matériels volés.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15/12/2016 à l'unanimité.

Délibérations :

➤ Modification statutaire de la communauté de communes du pays du Grésivaudan n°12 - intégration de l'espace ludique du Col de Marcieu

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16 ;
Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan modifiés ;
Vu la délibération n°DEL-2016-0383 du conseil communautaire du 12 décembre 2016 portant communautarisation de l'espace ludique du Col de Marcieu ;
Vu la demande de la commune de Saint Bernard du Touvet en date du 6 septembre 2016 ;

Considérant le caractère communautaire de l'espace ludique du Col de Marcieu ainsi que l'intérêt pour la communauté de maintenir et développer l'offre de loisirs sur son territoire ;

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal le projet de modification statutaire portant intégration, dans le cadre des compétences facultatives, à compter du 1^{er} mai 2017, de la compétence relative à la gestion de l'espace ludique du Col de Marcieu ;

Monsieur le maire rappelle les caractéristiques principales de cet espace ludique :

- Le col de Marcieu est une station 4 saisons de la commune de St Bernard du Touvet, pilotée en régie municipale. Elle comporte des équipements été, des équipements hiver et des équipements utilisables en toute saison.
 - o Un espace luge (4 pistes), 1 piste de tubing, accrobranche, activités ludiques (swingolf, filet ludique).
 - o Domaine nordique : 4 pistes (25 km, dont une piste en partage avec St Hilaire du Touvet)
 - o Domaine alpin : 6 pistes, dont 3 d'apprentissage (4,6 km)
 - o 6 remontées mécaniques, dont 2 téléskis, 1 fil neige et 3 tapis
 - o Une salle hors-sac (maison du Col)

La fréquentation hiver est, comme les autres stations de ski, soumise à l'aléa climatique :

- Alpin : 11 122 en 2014/15, 3623 en 2015/16
- Nordique : 4101 en 2014/15, 2162 en 2015/2016
- Luge d'hiver : 2313 en 2014/2015, 626 en 2015/16

En revanche, l'activité d'été a connu une forte progression et dépasse aujourd'hui l'activité hivernale : 5657 entrée en 2014, 5579 en 2015, 6443 en 2016

Le nombre de lits touristiques marchands est de 290 et le site emploie 1 ETP en CDI, 3 ETP saisonniers.

Le budget annuel de la régie en charge aujourd'hui de la gestion du site s'équilibre autour de 270.000 € avec pour 2015 :

- total des dépenses = 261.484 € dont 155.000 € de charges de personnel, 55.000 € de charges à caractère général et 50.000 € de dotations aux amortissements
- total des recettes = 268.297 € dont 200.000 € de recettes liées aux ventes, 20.000 € de remboursement de charges de personnel, 15.000 € de subventions et recettes diverses et 35.000 € d'amortissements de subventions

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la communautarisation de l'espace ludique du Col de Marcieu à compter du 1^{er} mai 2017.

Le Conseil municipal adopte à 11 voix pour et 3 abstentions : mesdames Claudie BRUN et Michelle JOLLY, monsieur Didier LATOSI.

➤ **Convention de participation financière dans le cadre du projet culturel « Giboulivres, rencontres avec des auteurs jeunesse » - année 2017**

Comme chaque année, il est proposé un partenariat avec différentes médiathèques de la vallée (voir convention jointe) pour le projet « Giboulivres » dont les objectifs sont les suivants :

- Développer le goût de la lecture chez les enfants et les adolescents,
- Favoriser un travail de réflexion sur les écrits des auteurs jeunesse avec leur public en organisant des rencontres tout-public et des rencontres scolaires,
- Accompagner un travail scolaire avec des classes maternelles, élémentaires et les collégiens de ces communes ou établissement,
- Préparer les séances tout-public avec d'autres structures associatives et communales (collège, service périscolaire, accueil de loisirs, multi-accueil, relais d'assistantes maternelles, ...)

La commune, par le biais de la bibliothèque municipale, participe chaque année à cet événement et les bibliothèques essaient de proposer un programme d'activités se déroulant sur le territoire de ces communes.

C'est pourquoi, il est proposé de renouveler cette convention.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VOLPI, maire,
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention de participation financière dans le cadre du projet culturel « Giboulivres, rencontres avec des auteurs jeunesse » édition 2017 ainsi que tous les documents nécessaires à ce projet.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Subvention à Radio Grésivaudan**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VOLPI, maire,

Vu la demande en date du 14/01/2017 de Radio Grésivaudan,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de lui allouer une subvention d'un montant de 377.25 €.

Le Conseil municipal adopte à 11 voix pour 1 voix contre, monsieur Emmanuel DELETRE et 2 abstentions : mesdames Christelle PREVOST-WACH et Michelle JOLLY.

► Subvention exceptionnelle au COS communal

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle au COS communal d'un montant de 204.25 €.

Le Conseil municipal adopte à 9 voix pour, 4 contre : mesdames Claudie BRUN et Michelle JOLLY, messieurs Renaud ARTRU et Didier LATOSI et 1 abstention : monsieur Emmanuel DELETRE.

► Divers.

INFORMATIONS

- **Informations données sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)** suite à la réunion qui s'est tenue à la communauté de communes « Le Grésivaudan ».

Un débat sera organisé au sein d'un Conseil municipal qui aura lieu le 16/2/2017.

- **Informations données également sur la procédure de préparation budgétaire au sein de la CCPG** qui en est au début avec une présentation des propositions émanant de chaque vice-président.

- **Informations données par Florence Jay sur le questionnaire concernant les transports** ainsi que du rendez-vous avec la CCPG à ce sujet. Les remarques ont été prise en compte. Les élus de la CCPG ont souligné le travail des élus de La Terrasse sur le sujet. Il y a eu 17% de réponses sur 12% de personnes utilisatrices des transports en commun.

- **Dates des prochains Conseil municipaux** : 16/2/2017 et 30/03/2017.

SEANCE LEVEE à 22h00.

Affiché le

**Le maire,
Philippe VOLPI**